

**LE**  
**PROBLEME DU CACHEMIRE**  
***UN SURVOL***

**LE**  
**PROBLEME DU CACHEMIRE**  
***UN SURVOL***

Compilé par

Sultan Ahmad

**LE COMITÉ SPÉCIAL DU PARLEMENT SUR LE CACHEMIRE**  
**MAISON DU PARLEMENT**  
**ISLAMABAD**

## **PREFACE**

Le problème du Cachemire, le sujet de dispute entre le Pakistan et l'Inde, a mis en otage le sous-continent depuis 1947. Le problème est aussi le plus vieux qui figure sur l'Ordre du Jour de l'ONU. Pour le Pakistan, le problème du Cachemire n'est pas un problème territorial; il est plutôt un problème humanitaire de 13 millions cachemiris. En raison de sa dimension humanitaire, le problème exige une solution prompte pour que le peuple cachemiri puisse pousser un soupir de soulagement.

On a tendance à considérer le problème du Cachemire comme un problème complexe; en fait, il ne s'agit que d'une petite question, voire, le droit d'auto détermination du peuple du Jammu et Cachemire tel qu'il est enchâsser dans les résolutions des Nations Unies sur le Cachemire ainsi que dans d'autres déclarations internationales. Le peuple cachemiri doit exercer son droit pour décider son destin tel qu'il lui est promis par l'Inde, le Pakistan et la communauté internationale. Ainsi, sa participation dans le processus est obligatoire. Ce dont on a besoin, c'est la volonté de la direction politique de la région. A cet égard, le Pakistan a fait preuve de maximum de flexibilité. Il est maintenant aux chefs indiens de s'approcher et de se réciproquer. Le problème du Cachemire est décrit brièvement dans cette brochure, permettant aux lecteurs de comprendre les bases en moins de temps possible.

**Hamid Nasir Chatta**  
**Président**  
**Le Comité Spécial du Parlement**  
**Sur le Cachemire**

# LE

## PROBLEME DU CACHEMIRE

Niché dans les Himalayas, l'Etat du Jammu et Cachemire, avec une superficie de 84471 mètres carrés, est entouré de l'Inde, du Pakistan, de la Chine et de l'Afghanistan. La vallée du Cachemire, une région de l'Etat, a une longueur de 85 miles et une largeur de 25 miles. Appelé le "Paradis sur Terre", sa beauté sereine, pittoresque et ensorcelante a enchanté aussi bien les riches que les pauvres à travers des siècles. Pourtant, l'histoire de son peuple est un conte triste de sanglots et de malheurs. Sa vie est restée une saga de pauvreté et d'oppression comme le décrit le savant célèbre Vincent Smith, " Peu de regions du monde auraient la chance pire que celle des cachemiris en ce qui concerne le gouvernement."

Le problème du Cachemire, le plus vieux sur l'ordre du jour des Nations Unies, est un ordre du jour inachevé de la partition du sous-continent de l'Inde. Le peuple cachemiri, qui gémit encore sous le joug de l'Inde, a une histoire plus longue de la lutte pour la liberté que celle des peuples des autres parties du sous-continent. Les cachemiris, qui ont été les victimes de suppression et qui ont été exploités par plusieurs souverains étrangers despotiques ont révolté dans les années 1830. Le Raja du Jammu, Gulab Singh, un chef guerrier de l'Empire Sikhe, a écrasé la révolte et a écroché au vif, les chefs cachemiris. Gulab Singh qui a acheté le Cachemire du Gouvernement Indien Britannique en 1846 pour une somme misérable de 75 00 000 roupies, a ajouté sa propre marque

de barbarisme au Cachemire. Ses descendants n'ont pas été moins cruels. Pourtant, les ambres de liberté qui fermentaient dans les coeurs des cachemiris ont éclaté en flammes dans les années 1920 et 1930.

L'Etat du Jammu et Cachemire a été l'un des Etats princiers du sous-continent indien. Au moment de l'Indépendance en 1947, le Viceroy de l'époque a conseillé les souverains de ces états de faire partie de l'Inde ou du Pakistan, selon la volonté de leurs peuples et la situation géographique. Les musulmans cachemiris avaient deux fortes raisons pour s'allier au Pakistan: leur prépondérance numérique (80% de la population) et la contiguïté géographique. Pourtant, les chefs indiens ont coercé le souverain non-Musulman de l'Etat d'accéder à l'Inde (douteux). Les musulmans cachemiris ont révoilé, libéré une grande partie de l'Etat et établi un gouvernement Azad (libre) du Jammu et Cachemire. L'Inde a demandé aux Nations Unies d'intervenir, qui ont rejeté la revendication indienne de l'Etat et ont adopté plusieurs résolutions pour soutenir le droit d'auto détermination des cachemiris. La résolution du 5 janvier 1949 se lit:

“ La question de l'accession de l'Etat du Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan sera décidée par une méthode démocratique d'un plébiscite libre et neutre”.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a réitéré le droit d'auto détermination des cachemiris dans plusieurs résolutions, y compris celles de 1951 et de 1957, qui se lisent:

“ Vu que les gouvernements de l'Inde et du Pakistan ont accepté les provisions de la Commission des Nations Unies par les résolutions de l'Inde et du Pakistan du 13 août 1948, et du 5 janvier 1949, et ont réaffirmé leur désire que l'avenir de l'Etat du Jammu et Cachemire sera

décidé par une méthode démocratique d'un plébiscite libre et neutre conduit sous l'égide des Nations Unies.

“..... convient une Assemblée Constituante tel que recommandé par le Conseil Général de la “Conférence Nationale de tout le Jammu et Cachemire” et toute action que l'Assemblée essayerait de prendre pour déterminer la forme éventuel et l'affiliation de l'Etat entier ou une de ses parties, ne constituerait pas une disposition de l'Etat selon les principes ci-dessus.” (No: 91 – le 30 mars, 1951)

“ La disposition finale de l'Etat du Jammu et Cachemire sera faite selon la volonté du peuple exprimée par une méthode démocratique d'un plébiscite libre et neutre conduit sous l'égide des Nations Unies.” (No: 122 – le 24 janvier, 1957).

L'Inde s'est mise d'accord pour tenir un plébiscite dans l'Etat et ses chefs s'y sont engagés au moins plus de quarante fois. Pourtant, ils ne voulaient que gagner du temps et n'y étaient pas sincères. Ils ont commencé les pourparlers sur le Cachemire chaque fois que la pression était exercée sur l'Inde et ça aussi comme une tactique dilatoire. Le Pakistan et l'Inde ont fait trois guerres à ce sujet et au bout de chacune d'elles, l'Inde a promis de résoudre le problème mais n'a rien fait de concret.

Un retard inordiné dans l'exécution des résolutions de l'ONU sur le Cachemire, plusieurs élections grotesques et feintes dans l'Etat ainsi que la vogue de démocratie, qui a emporté le globe dans les années 1980, ont fait descendre le peuple du Cachemire Occupé par l'Inde (COI) dans les rues pour manifester pour son droit d'auto-détermination. Comme l'Inde s'est efforcée de tuer son esprit pour la liberté par force, les cachemiris étaient forcés à prendre les armes. Pour

briser la volonté des cachemiris, l'Inde a déployé plus de 7 cent mille soldats pleinement armés et avec des pouvoirs illimités sous les lois spécifiques draconiennes du Cachemire. Ils y ont fait de grands dégâts. Les atrocités infligées sur les pauvres cachemiris sont documentées par les organisations indiennes et internationales des droits de l'homme, comme l'Amnestie Internationale, le Human Rights Watch et d'autres.

La délégation du Parlement Européen qui a visité le COI, l'a appelé " la plus belle prison au monde". Dans son rapport, la délégation a condamné en termes équivoques, le terrorisme de l'état contre les cachemiris, mettant accent sur le besoin de donner accès aux organisations internationales des droits de l'homme au COI et a fait appel au gouvernement indien de permettre une meilleure contrôle de tous les détenus. La délégation a aussi recommandé la nomination d'un Rapporteur par le Parlement Européen sur le Cachemire.

Les chefs indiens ont tendance à faire des déclarations détournées pour tromper la communauté internationale. Quelque fois les chefs indiens accusent les cachemiris du terrorisme, mais en fait, le Chartre de l'ONU, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et d'autres déclarations de l'ONU permettent au peuple de lutter pour son droit d'auto détermination. Donc, on ne peut pas surnommer le mouvement des cachemiris pour la liberté comme terrorisme. En ce qui concerne l'allégation du terrorisme au travers la frontière, le Pakistan a, à plusieurs reprises, proposé d'augmenter le rôle des Observateurs de l'ONU sur la Ligne de Contrôle (L de C ) mais l'Inde ne s'est pas mise d'accord. Les funérailles respectables et les cimetières qui continuent à accroître dans le territoire occupé en disent en sa faveur et soutiennent leur mouvement indigène. Du surcroit, un mouvement avec le

patronnage étranger ne peut pas soutenir pour une période aussi longue que 18 ans avec une pareille zèle et engagement impassibles. Plusieurs analystes, indiens et internationaux, ont aussi répudié la revendication indienne.

L'Inde est également contre l'intervention d'un parti tiers avec l'argument que l'on peut résoudre le problème bilatéralement sous l'Agrément Simla. L'Agrément a été signé le 2 juillet 1972 mais l'Inde n'a rien fait pour résoudre le problème pendant les 34 dernières années, elle a plutôt repoussé toutes les tentatives faites par les Pakistan à cet égard. Du surcroît, l'Agrément ne peut ni altérer le statut disputé du Cachemire ne peut-il préclure le rôle des Nations Unies, comme expliqué ci-dessous:

- Para 1 (i) de l'Agrément se lit que la Charte de l'ONU gouvernerait les relations entre les parties.
  - Para 1 (ii) n'exclue pas l'ONU pour une résolution pacifique.
  - Para 1 (iv) fait référence au problème du Cachemire comme un problème de base et la cause de conflit entre les deux nations.
  - Para 5 (ii) protège les positions reconnues du Pakistan et de l'Inde, tous les deux, et fait une distinction entre la " Ligne de Contrôle" et les frontières internationales.
  - Para 7 décrit la dispute du Cachemire comme l'un des problèmes du premier abord.
- 
- Les Articles 34 et 35 de la Charte de l'ONU donnent le pouvoir au Conseil de Sécurité d'investiguer toute dispute sans soumission aux agréments bilatéraux.
  - Article 103 – obligations sous la Charte précèdent les obligations sous un agrément bilatéral.

Le problème réside sur l'égide de l'ONU. La présence du Groupe d'Observateurs Militaires de l'ONU en Inde et au Pakistan confirme aussi l'inculpation de l'ONU dans la dispute.

Les atrocités sans précédent perpétrées par les forces de sécurité indiennes au COI ainsi que le pouvoir militaire de l'Inde qui continue à accroître, ont fait du sous-continent Indien l'un des endroits les plus dangereux du monde, comme décrit par quelques chefs mondiaux y compris l'ancien président de l'ONU, Bill Clinton.

L'Inde, qui fait des manoeuvres pour un siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU doit se rappeler des résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU sur le Cachemire qu'elle a défié avec persistance et impunité. De la même façon, la communauté mondiale doit aussi reconnaître sa responsabilité sous la Charte de l'ONU pour résoudre le problème du Cachemire. Si l'on peut exécuter les résolutions sur l'Irak, le Kosovo et le Timor d'Est, pourquoi pas les résolutions sur le Cachemire?

Le monde a retrécit et un conflit régional peut engloutir le monde entier, surtout parce que l'Inde et le Pakistan sont tous les deux, les pouvoirs nucléaires. Donc, la communauté mondiale ne doit pas ignorer le triste état des cachemiris qui écrivent leurs contes de malheur avec leur sang. Il doit s'approcher et mettre fin à l'injustice qui leur est infligée par les indiens. Le Dr. Martin Luther King a remarqué à propos "La tragédie ultime n'est pas l'oppression et la cruauté par les mauvais gens mais la silence qui on est gardée par les bons gens".

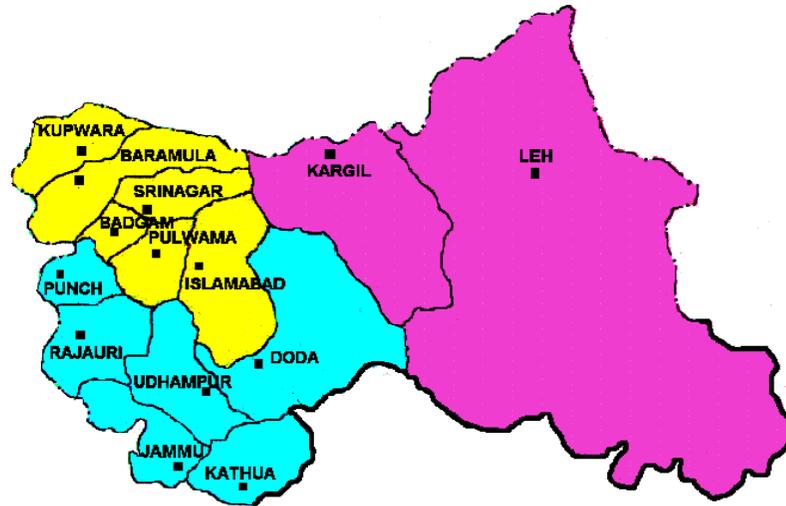
**LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES PAR**  
**LES TROUPES INDIENNES AU COI**  
**(DU JANVIER 1989 AU FEVRIER 2006)**

Tueries totales	90 776
Tueries en détention	6 817
Civiles arrêtés	111 269
Maisons / Magasins détruits	105 143
Femmes rendues veuves	22 371
Enfants rendus orphelins	106 616
Femmes molestées	96 37

(Source: La Conférence de tous les Partis pour la Liberté)

.....X .....

# LE CACHEMIRE OCCUPÉ PAR L'INDE



## LE COMITÉ SPÉCIAL DU PARLEMENT SUR LE CACHEMIRE

MAISON DU PARLEMENT, ISLAMABAD

Tél: 9208705, 9206542, 9201972

FAX: 9209768, 9208933

Email: Kashmir\_comm@na.gov.pk.

Website: www.na.gov.pk